

Deuxième session le 30 août 2019. Admission de la maternelle à la seconde
Inscriptions de **NOUVEAUX élèves** pour l'année scolaire 2019-2020 :

DATES	1- <u>Examen /entretien et procédure pour tous les élèves excepté ceux de la première et de la Terminale¹</u>
<u>Avant le 22 juin 2019</u>	Dépôt de dossier de candidature **: avec les documents officiels. Paiement de 400.000L.L
<u>Entre le 30 août 2019</u> <u>Et le 10 septembre 2019</u>	<ul style="list-style-type: none"> • Examen d'entrée au Collège le vendredi 30 août à partir de 8h. Consultation du site pour le détail de cette session d'examen. • Résultats des examens avant le 7 septembre 2019. • La <u>confirmation</u> de la demande d'inscription (700.000 L.L.) et le <u>règlement</u> du solde restant des droits d'ouverture de dossier (400.000 L.L.) soit la somme de 1.100.000 L.L, devront être finalisés à la comptabilité avant le <u>10 septembre</u>. Vu que la place vous sera réservée, ces deux sommes ne seront en aucun cas remboursables. <p>N.B : Toute demande non-confirmée dans ces délais sera annulée.</p>
<u>Avant le 11 septembre</u>	<p>Remise impérative des documents officiels exigés par le Collège et les autorités libanaises entre le 7 et le 11 septembre à l'accueil de l'établissement</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les élèves venant de l'étranger, devraient remettre l'équivalence délivrée par le Ministère de l'Education Nationale libanais - Pour les binationaux, une photocopie de la carte d'identité et des deux passeports. - Pour les élèves voulant être dispensés des examens officiels libanais: la dispense officielle délivrée par le Ministère de l'Education Nationale libanais est exigée. (voir circulaire sur le site) sachant que les dispenses ne sont activées au Collège qu'à partir de la classe de <u>quatrième</u>. - L'attestation de scolarité (certificat de radiation) délivrée par l'établissement d'origine, légalisée par le Ministère de l'éducation Nationale libanais avec les notes des 3 dernières années est demandée aux élèves venant d'un établissement libanais - La photocopie du bulletin de l'année 2018-2019. - Les élèves entrant en classe de seconde apporteront une photocopie du Brevet libanais. - une copie de la carte d'identité, 2 photos passeport. Le certificat de baptême pour les chrétiens, une fiche d'état civil individuelle de moins de trois mois, une photocopie de la carte d'identité, la photocopie du carnet de santé et une fiche d'état civil familial (pas nécessairement récente).



- Pour entrer en Petite section (PS), l'enfant doit être né en 2016. Il devra atteindre les 3 ans avant le 31 janvier 2020
- Pour entrer en Moyenne section (MS), l'enfant doit être né en 2015. Il devra atteindre les 4 ans avant le 31 janvier 2020
- Pour entrer en Grande section (GS), l'enfant doit être né en 2014. Il devra atteindre les 5 ans avant le 31 janvier 2020

****Les droits d'ouverture de dossier, impliquent le paiement de 800000L.L**, la moitié (400.000L.L, non remboursable) sera versée automatiquement lors du dépôt de dossier. L'autre moitié (400.000L.L) sera versée après confirmation lors des inscriptions définitives avec les droits d'inscriptions (700.000L.L) Dans le cas d'un désistement, aucune somme ne sera remboursable.

¹ Nous regrettons de ne pas pouvoir accueillir des élèves en première et terminale et des élèves dispensés du cursus libanais avant la classe de quatrième.